



02 33 53 15 20



L'astreinte technique est joignable en dehors des heures d'ouvertures et les week-ends et jours fériés pour répondre uniquement aux besoins urgents.

du lundi au vendredi de 12h à 13h30,

du lundi au jeudi de 17h à 9h,

du vendredi 16h30 au lundi 9h,

Et 24H/24 les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.



QUAND CONTACTER L'ASTREINTE TECHNIQUE ?



Incendie, explosion, dégâts suite tempête présentant un caractère dangereux, appel au 18 ou 112



Importantes fuites d'eau pouvant entraîner un dégât des eaux et nécessitant la fermeture de l'arrivée d'eau générale dans les parties communes ou logements



Panne générale d'électricité dans les parties communes



Portail ou porte automatique bloqué / fermé
Porte d'entrée d'immeuble en panne



Panne de chauffage collectif et/ou de production d'eau chaude



Refoulement d'eaux usées en provenance des canalisations



Fuite de gaz, appel GRDF au 0 800 473 333



Bris de glace dans les parties communes

Attention, seuls les appels à caractère d'urgence seront pris en charge par notre astreinte. Ainsi, pour les demandes qui ne répondent pas aux critères d'urgence ou pour toute demande administrative (prise de rendez-vous, question sur les loyers...), merci d'appeler aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pour les problèmes techniques suivants :



panne d'ascenseur*



panne de votre chaudière individuelle gaz*



problème de robinetterie* (fuite sur robinet et chasse d'eau)

merci de le signaler directement aux prestataires sous contrat d'entretien.

* Retrouvez leurs numéros sur les tableaux d'affichage.

Pour tout autre problème, votre gardien est joignable selon les horaires affichés dans votre hall.



NUMEROS D'URGENCE

Pompiers [18] / Police [17] / Samu [15] / Gaz -GRDF [0 800 47 33 33] / Electricité - ENEDIS [09 72 67 50 54]